

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 586

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 18

Substituer à la seconde occurrence du mot :

« intellectuelle »

le mot :

« industrielle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.